

Dossier de l'OHI n° 6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n° 9**  
**13 octobre 2022**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**  
**Monaco, 2-5 mai 2023**

**SOUSSION DE PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE- RAPPEL**

Références :

- A. Règles de procédure de l'Assemblée, règle 9
- B. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1/Rev1 du 28 avril 2022 – Annonce et dispositions générales
- C. Lettre circulaire de l'Assemblée No.3/Rev1 du 10 mai 2022 – Soumission de propositions à l'Assemblée
- D. Lettre circulaire de l'Assemblée No.6/Rev1 du 15 juin 2022 – Exposition des Etats membres de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'ACL03/2022 (cf. référence C) invitait les Etats membres à soumettre les propositions qu'ils souhaitaient voir examinées par la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI. A ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune proposition.

2. Le Secrétaire général souhaite rappeler aux Etats membres que les propositions doivent être envoyées dès que possible et **au plus tard le 20 décembre 2022**, afin que les propositions reçues soient diffusées et que des commentaires soient demandés afin de contribuer au processus d'examen et de prise de décision de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée.

3. Comme mentionné dans la référence C, le Secrétaire général diffusera également une liste consolidée des propositions et commentaires des Etats membres, du Conseil et du Secrétariat sous la forme d'un "Livre rouge", conformément au calendrier de l'Assemblée (cf. références A et B).

4. Le Secrétaire général saisit également cette occasion pour indiquer aux Etats membres que la date limite pour informer le Secrétariat de leur intention de participer à la 3<sup>ème</sup> session de l'exposition des Etats membres de l'Assemblée de l'OHI (référence D) a été reportée au 31 octobre 2022.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de la haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général